

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 4 juin 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLÉ - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Yves VIDAL - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Gérard GAZAY représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS - Serge PEROTTINO représenté par Véronique MIQUELLY.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 001-9951/21/BM

■ Approbation d'un accord de coopération avec Thales Alenia Space France, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre

MET 21/18926/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet Stratobus, porté par la société Thales Alenia Space (TAS), vise à développer un ballon stratosphérique de type dirigeable, gonflé à l'hélium (non inflammable), Cet engin a vocation à être positionné à 20km d'altitude (sans avoir besoin de lanceur) et sera capable pendant une année entière d'assurer une observation permanente, de manière autonome. Il emporte principalement des capteurs d'observation & de surveillance. Stratobus peut assurer des missions de 10 ans, avec chaque année une maintenance au sol de quelques jours. Le développement de ce projet nécessite l'implantation, sur un périmètre d'environ 100 hectares, d'un stratoport constitué d'une aire d'envol et de hangars de grande hauteur. Stratobus est destiné à des missions civiles et militaires (surveillance des frontières, des exploitations pétrolières et de la piraterie maritime, l'identification de navires, la mesure de qualité de l'air, le renforcement du réseau GSM au cours d'événements de grande ampleur ou l'amélioration du système GPS sur les zones de trafic intense).

Depuis les phases amont du projet Stratobus, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre ont conjointement engagé des moyens financiers, humains et logistiques aux fins d'accompagner ce programme industriel d'envergure. Ce soutien dans la durée est essentiel pour en assurer le succès.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la volonté de la Métropole de soutenir la filière aéronautique, filière stratégique déclinée dans l'Agenda du développement économique métropolitain et d'accompagner ce projet structurant pour le territoire au regard de sa forte capacité d'innovation et du potentiel d'emploi direct qu'il va générer (300 emplois pérennes et hautement qualifiés).

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juin 2021

Le support à la phase préliminaire a contribué à la démonstration de la faisabilité de ce programme en 2019. En date du 26 mars 2021, le PDG de Thalès Alenia Space sollicitait le Président de la Région Paca et la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour entrer en phase de négociation exclusive pour l'implantation de la ligne de produit Stratobus.

Afin de préparer l'implantation du programme Stratobus dans les meilleures conditions en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les Parties ont mis en place un groupe de travail ayant abouti à la remise d'une proposition fin 2019. Depuis, de nombreuses réunions et échanges ont eu lieu entre les Parties et les services de l'Etat avec notamment en mars 2020 une réunion en sous-préfecture d'Istres avec l'ensemble des autorités administratives, réglementaires et militaires. Cette concertation a permis de travailler sur des points clés dont la qualification d'un site de production et de lancement compatible des contraintes techniques et administratives.

Le calendrier initial de choix de ce site par Thales Alenia Space France a été retardé non seulement à cause de la crise sanitaire mais aussi de la non sélection, en juin 2020, de l'offre EuroHaps au programme européen EDIDP (European Defence Industrial Development Programme). Une nouvelle feuille de route du développement du projet a dû être définie avec le ministère des Armées ; elle inclut un soutien financier de la Direction générale de l'armement et la remise d'une offre industrielle d'ici la fin 2021 dans le cadre du Fonds européen de défense.

A ce jour, même si une convergence doit encore être atteinte sur quelques points clés comme des autorisations devant être accordées par la DGAC et la base aérienne 125 sur l'exploitation du site d'accueil du projet, la faisabilité de l'aménagement, le modèle économique de l'infrastructure d'accueil et donc le montant du loyer et la durée d'engagement afférents aux infrastructures implantées sur ce site, ces points ouverts ne constituent plus un blocage pour le choix de la région qui accompagnera le développement de Stratobus.

Dans ce contexte, Thales Alenia Space France, la Région, la Métropole et la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre ont décidé d'établir le présent Accord de partenariat dans le but d'établir le cadre général de ce partenariat et la feuille de route détaillée permettant de réaliser l'implantation du Stratobus sur le site d'Istres. En outre, il s'agira également d'acter le choix du site d'Istres comme site d'implantation, acter l'exclusivité de la relation pour les étapes ultérieures éliminant ainsi la concurrence d'autres territoires, encadrer la confidentialité des échanges, impliquer et/ou mettre en commun les expertises pertinentes nécessaires à la réalisation de cet objectif commun.

Dans le cadre de ses compétences en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises le soutien de la Métropole visera la réalisation des infrastructures d'accueil du Projet dans la mesure d'un modèle économique viable et de la faisabilité technique et financière de l'opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Signé le 4 Juin 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 21 Juin 2021

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le projet Stratobus porté par la société Thales Alenia Space.
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre ont conjointement engagé des moyens financiers, humains et logistiques aux fins d'accompagner ce programme industriel d'envergure.
- Qu'à cet effet, afin d'acter le choix du site d'Istres comme site d'implantation, d'acter l'exclusivité de la relation pour les étapes ultérieures, pour encadrer la confidentialité des échanges, impliquer et/ou mettre en commun les expertises pertinentes nécessaires à la réalisation, il est nécessaire d'établir un accord de coopération entre les parties.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'accord de coopération ci-annexé, entre Thales Alenia Space France, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SEM Pôle aéronautique Istres Etang de Berre.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cet accord de coopération et tous les documents afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES